



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2021

**Présents :** Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Brigitte SARRAZIN, Daniel DUMONTET, Alain GUERIN, Patrick CAGNIN, Thierry MICHEL, Fabienne DARGAUD, Nathalie LAPALUS, Emilie LESCUT, Ludovic MICHEL, Jérémy PETITJEAN, Marie-Christine GRIFFON, Philippe SARRY, Amélie DORIN

**Excusés :**

**Suppléants :** Jean THOREUX (excusé), Marie Thérèse CHAPELIER (absente)

**Animateur de séance :** Thierry IGONNET

**Secrétaire de séance :** Annie VOUILLON

**Participait sans voix délibérative :** Annick GIRAUD

Le compte rendu de la réunion du 13 Juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

### ▪ -Délibérations du mois

Les délibérations prises lors de la dernière séance sont rappelées à l'assemblée.

### ▪ Travaux et projets en cours

#### ○ Maison de santé

Patrick CAGNIN informe le conseil municipal d'un problème résiduel à régler avec l'entreprise SECOBAT concernant un défaut d'étanchéité.

#### ○ Travaux et aménagements en centre bourg

Patrick CAGNIN indique que les travaux reprendront fin septembre.

#### ○ Lion d'Or

Patrick CAGNIN informe le conseil municipal que les travaux se poursuivent actuellement en intérieur. Les façades seront réalisées début octobre.

#### ○ Rénovation, extension de l'école maternelle

Patrick CAGNIN informe que le permis de construire déposé pour la rénovation et l'agrandissement de l'école a reçu un avis favorable de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité et que la commune est en attente de l'avis de la commission d'accessibilité concernant la délocalisation des locaux scolaires dans la maison des associations pendant la durée des travaux.

#### ○ Maison des Patrimoines

Alain GUERIN présente l'APS (Avant Projet Sommaire) de la Halle, modifié suite aux observations du conseil municipal, tel que retenu par la commission CATE et plusieurs options possibles concernant les gradins et le dispositif d'occultation des côtés de la future halle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ;

- Valide le projet d'APS tel que présenté pour un budget estimatif de 175 000 € HT respecté et décide d'enclencher la phase APD.
- Opte pour :
  - une version combinant le bois et le béton pour la réalisation de gradins
  - des brise-vents automatiques de style « agricole » pour la fermeture des côtés du bâtiment
- Note que le planning sera adapté pour ne pas impacter la prochaine saison estivale, et définit une fois les financements confirmés.

Alain GUERIN informe que les réponses des financeurs sollicités sont attendues pour octobre, que les travaux de muséographie débuteront en septembre et qu'une réunion avec les maîtres d'œuvre est programmée le 27 septembre concernant l'aménagement du parc attenant.

#### ○ Projet de réhabilitation de l'aile sud de la mairie

Un groupe de travail est constitué, composé de : Patrick CAGNIN, Jérémy PETITJEAN, Alain GUERIN.

#### ○ Petites Villes de Demain

Le maire informe l'assemblée que la commune bénéficie d'un soutien de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et de la Banque des Territoires (Caisse des dépôts) qui accompagnera doublement la commune, lauréate de l'appel à projet « Petites Villes de Demain » (AAP PVD), dans sa démarche d'évolution pour les années à venir, par :

- Une étude « Shop'in », consacrée à la mesure de l'impact et l'adaptation des commerces suite à la crise sanitaire et au confinement ;
- Une étude portant sur l'évolution du village, pour analyser les besoins dans les domaines du cadre de vie, de l'aménagement, orienter la rénovation d'immeuble en centre bourg, l'économie, les services et l'habitat résidentiel.

Il indique qu'une 1<sup>ère</sup> rencontre a eu lieu ce jour qui sera suivi le 1<sup>er</sup> octobre d'une réunion de démarrage de l'opération.

Le 7 octobre sera organisée une journée de concertation locale, sous la forme d'une consultation citoyenne qui placera au cœur de son projet les habitants, associations, acteurs socio-économiques, élus et institutionnels du territoire :

- Le matin, des auditeurs extérieurs viendront, sur le marché, à la rencontre des habitants de Matour et des environs.
- L'après midi, des temps d'échange seront conduits sous forme d'ateliers partenariaux, animés par les 2 bureaux d'études (Dumetier Design et Formidable Armada mandatés par la BDT) avec :
  - Les différents services de proximité de la Commune et de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier (CCSCMB),
  - Les artisans, commerçants, associations, partenaires institutionnels, autour de 3 thématiques :
    - cadre de vie, espaces et équipements publics
    - développement économique, commercial et touristique
    - développement résidentiel, logement
- Le soir, des échanges interviendront plus largement avec les habitants.

La finalité globale de cette démarche étant, à partir d'un diagnostic synthétique, d'identifier « les besoins de demain », des pistes de développement, d'élaborer des scénarii, permettant d'aboutir à un projet global de revitalisation du centre-bourg et de rechercher les financements permettant sa mise en œuvre.

#### ○ **Réhabilitation 5 ensembles immobiliers en centre-bourg**

La réunion pour le démarrage de l'étude de faisabilité aura lieu mardi 14 septembre. Il est convenu d'installer une concertation pour intégrer les projets de rénovation de bâtiments aux évolutions nécessaires du centre bourg.

#### ○ **Projet photovoltaïque STARENCO**

Patrick CAGNIN présente les 3 phases à venir, d'approfondissement du projet par le bureau d'études STARENCO :

- Déclaration préalable en matière d'urbanisme pour chacun des 2 projets,
- Dépôt des dossiers de demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau ENEDIS, pour un coût de :
  - 1 990 € HT concernant la piscine (en autoconsommation avec surplus en stockage virtuel)
  - 1 490 € HT pour les ateliers municipaux (en vente totale), et dépôt d'une caution de 1 000 € TTC récupérable à la fin de la 1<sup>ère</sup> année d'exploitation solaire.
- Consultation des entreprises pour la réalisation des travaux
  - 2 490 € HT pour chacun des projets.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ;

- Décide de poursuivre le projet en engageant les 3 phases telles que présentées.
- Note que d'après STARENCO, avec cette réalisation, la commune serait susceptible de devenir « territoire à énergie positive »
- Charge le maire ou un adjoint de rechercher les modalités de financement de cette opération

#### ○ **Copropriété Sivignon – devenir de la courette**

Alain GUERIN rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la place du Lion d'or qui jouxte un espace privatif, immeuble cadastré section AB, n° 716 avec une courette d'environ 50 m<sup>2</sup> au nord.

L'immeuble AB 716 appartient à la copropriété du 11 grande rue, au niveau de laquelle la commune de Matour détient 261/1000 des tantièmes généraux.

Les copropriétaires ont été interrogés sur leur souhait en matière d'aménagement de cette courette, cession à la commune pour l'euro symbolique avec un aménagement paysager réalisé dans le cadre de l'aménagement de la place du Lion d'or ou maintien dans le domaine privé de la copropriété avec un simple aménagement de type aire sablée.

Les autres membres de la copropriété ont tous répondu favorablement au maintien de cette surface dans le domaine privé de la copropriété et M. Guérin propose aux membres du conseil municipal de suivre cette position.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport d'Alain GUERIN et délibéré, à l'unanimité,

- Décide le maintien de cette courette dans le domaine privé de la copropriété avec un simple aménagement à réaliser par la commune de Matour de type aire sablée ou équivalent.
- Donne au Maire ou un à adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

## ▪ Voirie Réseaux terrains

### ○ Enfouissement du réseau Telecom au Champ de Foire du Matray

Patrick CAGNIN présente à l'assemblée le devis du SYDESL, de renforcement et d'enfouissement du réseau Telecom (fibre + téléphone) au Champ de Foire, pour un coût estimatif de 20 600 € TTC, étant précisé que, conformément à la loi sur l'économie numérique du 21 juin 2004 et à la convention le SYDESL et ORANGE ? le coût des travaux de génie-civil reste à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Patrick CAGNIN et délibéré, à l'unanimité, considérant ces travaux indispensables malgré un coût élevé :

- Accepte le devis estimatif du SYDESL pour un montant de 20 600 € TTC,
- Charge le maire ou un adjoint de commander l'étude définitive auprès du SYDESL.
- Note que le règlement de la participation communale s'effectuera à l'initiative du SYDESL après réalisation de travaux, au vu du décompte définitif et application, si nécessaire, du coefficient de révision des prix (TP12)

### ○ Réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP)

Patrick CAGNIN et Daniel DUMONTET informent l'assemblée que la programmation annuelle de travaux de rénovation du réseau d'AEP est pratiquement achevée ainsi que les travaux de protection des puits de captage. La signalétique reste à poser. Le versement des subventions concernant ces travaux va pouvoir être demandé.

Le maire informe de l'état d'avancement du nouveau Schéma Directeur Alimentation en Eau Potable (SDAEP), avec la présentation ce jour par le cabinet SECUNDO du rapport de phase 4. Il informe que de nouvelles problématiques, concernant en particulier le radon et le CVM (Chlore de Vinyle Monomère), seront à prendre en compte, qui nécessitent des analyses complémentaires et viendront impacter les programmations de travaux à venir et les priorités à donner. Il fait part de la difficulté pour la commune de répondre à ces exigences réglementaires du fait notamment des coûts engendrés. Des solutions temporaires sont toutefois mises en œuvre par des purges régulières du réseau. Des financements sont à rechercher, notamment auprès de l'Agence de bassin RMC.

### ○ Acquisition foncière – consorts MORIN

Alain GUERIN rappelle à l'assemblée que la commune de Matour a réalisé il y a plusieurs dizaines d'années la route desservant le hameau d'Odret, telle qu'elle existe à ce jour. En 1990, la municipalité d'alors avait constaté que les régularisations foncières n'avaient pas été opérées et il s'en était suivi divers actes d'achat.

Une partie a été omise, soit les parcelles :

Commune de Matour

A 1075            LaRive            394 m<sup>2</sup>

A 1078            La Rive            351 m<sup>2</sup>

Ces parcelles appartiennent à :

Nue-propriété : M. Patrice MORIN demeurant 44 rue Chatillon 71000 MACON, 1er étage, appartement 1

Usufruit : M. Claudien Marie MORIN, demeurant 279 Chemin de la Combe du Moulin, Vicelaire, 71520 Montmelard

Ces propriétaires acceptent de régulariser cette situation en vendant à la commune de Matour les parcelles en question pour l'euro symbolique.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport d'Alain GUERIN et délibéré, à l'unanimité :

- Accepte d'acquérir les parcelles cadastrées sur Matour A 1075 et 1078 qui appartiennent aux consorts Morin pour l'euro symbolique aux conditions suivantes :
  - l'ensemble des frais d'acte notarié seront supportés par la commune
  - l'acte sera régularisé en l'étude de Maîtres Saulnier – Sire- Tortet, notaires à Matour,
- Donne au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

## Locaux commerciaux

### ○ Maison BOUSSEAUD-BOUSCARAT

Le maire informe l'assemblée de la demande de Mme TONINI, praticienne en ortho-bionomy, d'implanter son activité dans le petit local commercial de cet immeuble et de pouvoir bénéficier de facilités de paiement pour accompagner son installation dans le contexte actuel, de sortie de crise sanitaire.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du maire et délibéré, à l'unanimité :

- Consent à Mme TONINI les conditions suivantes, d'installation dans le local commercial de l'immeuble BOUSSEAU-BOUSCARAT au n°31 grande rue :
  - Les 6 premiers mois, un loyer hors charges éventuelles, de 50 € TTC
  - Du 6° au 12° mois, un loyer hors charges éventuelles, de 100 € TTC
  - A compter du 13° mois, application du loyer habituel pour ce local, soit 151€68 TTC

### ○ Maison de Santé Pluridisciplinaire

Le maire et Thierry MICHEL informent l'assemblée qu'au terme de 6 mois de fonctionnement de la MDSP, en l'absence de SISA qui complexifie la gestion tant pour les professionnels que pour la commune, un premier bilan a été effectué avec les professionnels de santé. Si les charges réelles de fonctionnement s'avèrent pour l'instant inférieures aux prévisions, il convient de rester prudents tant que le fonctionnement n'est pas complètement stabilisé en année complète. De nouvelles charges étant apparues depuis l'ouverture, d'autres sont à un niveau encore insuffisant il convient également de chercher à simplifier les règles de répartition initialement prévues qui s'avèrent de mise en œuvre trop complexe. En conséquence de quoi la commune et les professionnels se sont entendus pour proposer que la facturation des charges 2020-2021 soit effectuée « à dire d'expert », sur les bases prévisionnelles.

Suite à cette concertation avec les professionnels, ils proposent que les recettes des locaux loués forfaitairement « à la journée » pour les « occupants occasionnels », soient affectées pour 50% à la location et pour 50% aux charges.

A terme, après constitution d'une SISA et l'obtention de financements dédiés (ces deux points étant conditionnés par l'arrivée d'un second médecin), la gestion de la répartition des charges entre professionnels incombera à cette structure, hors gestion communale.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du maire et de Thierry MICHEL, avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le principe du calcul des charges « à dire d'expert » sur les bases prévisionnelles, pour la période 2020-2021,
- Accepte le principe d'affectation à 50% pour la location et 50% pour les charges, des recettes encaissées pour les locations « à la journée » consenties aux professionnels « occupants occasionnels »
- Charge le maire ou un adjoint de mener à bien ces décisions

Le maire et Thierry MICHEL indiquent que la recherche de médecins se poursuit, en concertation avec les professionnels et notamment en lien avec le Centre de Santé Départemental qui a pris en compte la demande mais ne donnera réponse que début 2022. Le départ annoncé de plusieurs médecins à la Maison Médicale de Tramayes tend encore la situation et incite à une réflexion concertée sur le territoire.

### **Local Ostéopathe- suite décès de M BEYON**

Thierry IGONNET informe le conseil du montant de la dette de 1 127,58 € de M. Michaël BEYON concernant le local au sein de la maison de santé.

Suite au décès de celui-ci, il propose d'abandonner les créances en totalité, d'accepter une date de dédite du local à la date du décès et permettre une libération des locaux à la fin du mois, afin d'accompagner la famille.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du maire et délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'admettre en non-valeurs, la somme de 1 127.58€ à l'encontre de M Mickaël BEYON, constatant la perte définitive de ces recettes
- De conserver le dépôt de garantie
- De prendre en compte la date du décès pour la dédite du local,
- D'accorder un délai jusqu'à la fin du mois pour libérer le local,
- Charge le maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile

### ○ Maison CHABERT MERCIER – bail monolib

Alain GUERIN, informe l'assemblée des retards de paiement de ses loyers par la Société MONOLIB qui a repris le local en 2019 et de l'impossibilité à communiquer avec le gérant qui semble avoir cessé son activité sur la commune. Il propose qu'après une dernière tentative pour contacter la société ou le gérant et d'une ultime mise en demeure de payer, d'entamer une procédure de reprise du bail, soit par mise en œuvre de la clause résolutoire, soit par tout autre moyen juridique ou judiciaire à déterminer.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de l'adjoint, à l'unanimité :

- Encourage la recherche d'une solution amiable avec la société Monolib ou son gérant, en lien avec le trésorier municipal,
- Décide, en cas d'échec, de recourir, par tous moyens à définir, la reprise du bail par la commune,
- Autorise le maire ou l'adjoint de recourir à la voie judiciaire et à ester en justice, si nécessaire afin de mener à bien ce dossier dans les meilleurs délais.

## **Personnel communal**

### ○ Fins de contrats et recrutements

Le maire informe l'assemblée

- Du renouvellement, à l'équipe technique, d'un contrat à 35/35° pour une durée de 6 mois.

- De la suspension d'un contrat PEC à 20/35° à échéance normale en décembre 2021, au service administratif, pour permettre à l'agent d'effectuer une période d'essai en vue d'une embauche en CDI à proximité de son domicile.
- De la fin du congé parental d'une ATSEM au 21 novembre prochain et de la nécessité d'anticiper l'organisation du service en fonction de la décision à venir de l'agent, de l'évolution de la situation sanitaire et des protocoles liés, des effectifs constatés à l'école, ainsi que d'une concertation à avoir avec les enseignantes.
- D'un recrutement à intervenir en urgence pour compléter l'équipe du temps méridien en matière d'encadrement des enfants à la cantine, compte tenu de l'indisponibilité de l'AESH qui assumait cette mission en 2020-2021 et d'absence d'alternative en interne,
- De la fin d'un contrat saisonnier au 30 septembre au service accueil et tourisme et de la recherche de solutions pour permettre la continuité du service en basse saison.
- De l'arrivée, ce jour, de 3 nouvelles recrues à 35/35° au service administratif sur les postes vacants ou pour accroissement des besoins lié à la longue période de sous effectif ; du besoin important d'accompagnement et de formation de ces personnels, peu ou pas expérimentés, aux fonctions polyvalentes de leur nouvel environnement territorial et aux spécificités du service public local.
- De l'avancée du travail de réorganisation du service administratif et des modalités d'accueil du public,

Sur proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- De verser une somme forfaitaire de 60 €, à titre de participation aux frais d'un personnel saisonnier ayant effectué un remplacement en urgence à la surveillance de la piscine municipale.

## ▪ Décisions budgétaires

### ○ Décision modificative – budget eau

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires et aux virements de crédits suivants sur le budget Général de l'exercice 2021.

<b>COMPTES DEPENSES</b>						
		CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
D	F	022	022		Dépenses imprévues	-1 240€

<b>COMPTES RECETTES</b>						
		CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
R	F	14	706129		Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	+ 1 240 €

## ▪ Commission technique

Daniel DUMONTET et Patrick CAGNIN rapportent à l'assemblée les travaux mensuels de la commission. Ils informent des divers devis demandés et des relances effectuées auprès des entreprises en charge de travaux.

Ils indiquent au conseil municipal que la pose des nouveaux portails est en cours aux ateliers municipaux.

## ▪ Commission Accueil et Tourisme Environnement (CATE)

Alain GUERIN effectue pour l'assemblée le compte rendu des commissions du 8 août et du 8 septembre.

### ○ Maison des Patrimoines

#### ➤ Fréquentation

Elle est en hausse mais reste aléatoire. L'enquête-game connaît un accueil très encourageant du public et sera adapté aux plus jeunes. L'accueil des scolaires a bien redémarré. De nouveaux ateliers sont à développer et les capacités d'encadrement à stabiliser. Le bilan global des stages, animations, expositions, boutique est en cours qui sera présenté ultérieurement.

#### ➤ Galerie du patrimoine

Un projet d'une quinzaine de panneaux ayant trait au patrimoine local est en cours dans la cadre de la mission confiée à Gérard THELIER. Les maquettes doivent encore être travaillées pour s'adapter aux attentes des publics actuels.

#### ➤ Marchés de producteurs et Fantastic Picnic (en partenariat avec les Amis du manoir) :

Ces manifestations se sont déroulés dans les bonnes conditions avec la mise en place du pass sanitaire dès le 9 août.

### ○ Centre d'Accueil de Groupes (CAG)

Les réservations peinent à reprendre suite au Covid. Une campagne d'E-mailing est programmée. Une réflexion sur l'organisation du service et les prestations proposées est engagée.

### ○ Zone de loisir du Paluet

#### ➤ Piscine et fête du 14 août

La saison de piscine restera mitigée du fait notamment d'une gestion des personnels de surveillance chaotique, des conditions climatiques et sanitaires qui impactent son fonctionnement et les recettes pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive. Toutefois une ouverture sans problème majeur, à la satisfaction des usagers et une nouveauté : la mise en place d'un cycle de natation scolaire pendant la 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre (auquel le collège est toutefois seul à participer), combinée à des plages d'ouverture au public jusqu'au 19/9.

La fête du 14 août et le feu d'artifice ont pu avoir lieu à la satisfaction de tous, mais sans buvette et sans bal compte tenu du le contexte sanitaire.

#### ➤ Aire de jeux

Alain GUERIN indique que la nouvelle aire de jeux est opérationnelle et appréciée des utilisateurs.

### ○ Informations diverses

- Le concours de fleurissement 2021 a rassemblé 23 inscrits, en hausse par rapport à l'année 2020.
- Le groupe de travail « petit patrimoine » se réunira le 7 octobre.
- La création du « sentier de la dîme » se poursuit qui nécessite l'acquisition de terrains

## ■ **Commission Éducation et Solidarité Locales (ESL)**

Brigitte SARRAZIN et Amélie DORIN effectuent pour l'assemblée le compte rendu de la dernière commission.

### ○ Ecoles : Rentrée 2021

- Les effectifs des écoles à la rentrée 2021 sont de 39 enfants à l'école maternelle (répartis en 2 classes de 18 et 21 élèves) et 79 à l'école élémentaire (répartis en 4 classes de 12,18,24 et 25 élèves),
- La cantine compte environ 95 inscrits/ jour,
- Le protocole sanitaire est pour l'instant au niveau 2, comme au mois de juin.
- La mise en place des tarifs différenciés, avec l'aide de l'Etat, permettant aux familles d'accéder au service de restauration scolaire quel que soit leur revenu avec 3 tarifs différenciés selon leur quotient familial (QF), concerne actuellement, au vu des QF transmis, 44 enfants au tarif de 0.92€/repas, 27 enfants au tarif de 1€/repas et 3 enfants à plein tarif. L'accroissement des demandes générés par ce nouveau dispositif a entraîné la suspension des nouvelles inscriptions jusqu'aux vacances de la Toussaint, afin de poursuivre l'information en direction des familles non bénéficiaires de la cantine et à l'ensemble de la population (15 familles n'ayant pas répondu à ce jour).

### ○ Réfugiés

- Des démarches ont été initiées à l'initiative de la commune avec le concours de Villages Solidaires, l'association le Pont, en lien avec les parlementaires, pour soutenir, auprès du ministère des affaires étrangères, 8 dossiers de jeunes afghans demandant le rapatriement familial, notamment de leur épouse, sœur ou fille, suite à l'évolution de la situation en Afghanistan.
- Les 2 appartements en CPH sont à nouveau occupés. L'un par une famille, arrivée en France depuis 2 ans, comportant 3 enfants, dont 2 seront accompagnés au plan scolaire par des bénévoles du collectif d'aide aux réfugiés. L'autre est occupés en collocation, par 2 nouveaux jeunes qui ont rejoint un autre, arrivé à Matour en 2019 et travaillant dans le secteur.
- Un pot d'accueil devrait réunir les nouveaux et anciens arrivants ainsi que les bénévoles afin de faire plus ample connaissance.

### ○ Repas des anciens

- La date est fixée au samedi 6 novembre

## ■ **Informations diverses**

- Annie VOUILLON informe l'assemblée que les articles pour la prochaine lettre municipale sont attendus pour le 1er octobre.
- Passage de l'édition 2021 du Raid Bleu à Matour cet automne.
- Relevés Météo de juillet et août 2021
- Remerciements
  - des familles FILIERE, MELINAND suite aux attentions reçues lors du décès de leur proche ;
  - de M et Mme AUBAGUE suite à la réception organisée pour le départ en retraite de l'ancien maire de Trambly et président de la CCSCMB
  - de Paul et Lori PARISOT, suite à leur mariage

- Remerciements de la Présidente de Villages Solidaires, à la municipalité et à l'équipe technique, suite à l'installation de l'association dans les locaux de la mairie
- Commémoration de l'abolition de l'esclavage à saint Point, le 18 septembre,
- Forum des recruteurs au Lab 71, organisé par la CCSCMB en partenariat avec Pôle Emploi, Aile Sud Bourgogne, Département de S&L, CCI de S&L, Randstad, Villages Solidaires, CDG71, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le 22 octobre 2021 de 10h à 17h
- Porte-ouverte à l'entreprise SAB le 4 novembre.

○ **Dates à retenir**

Maire Adjoint SG	jeudi 30 septembre	20h30
Commission technique	mardi 5 octobre	19h00
CM	lundi 11 octobre	20h30
CATE	lundi 4 octobre	20h30
Groupe « petit patrimoine »	mercredi 13 octobre	20h30
ESL	mercredi 29 septembre	19h00

Séance levée à 01h00mn

<b>PROCHAINE REUNION CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 11 octobre 2021 – 20h30 salle du Conseil Municipal</b>
---